



Conférence nationale UFR de la FERC CGT 24-25-26 septembre 2019 - Activité

jeudi 27 juin 2019, par [Bariaud](#)

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

CONFÉRENCE NATIONALE UFR DE LA FERC CGT 24-25-26 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Une mandature de 3 années face aux coups de boutoir de la régression sociale

20

La Lettre N° 199 - JUIN 2019

L'UFR, c'est l'envoi quotidien d'informations CGT et de coupures de presse sélectionnées par Alice à 2 500 retraité·es adhérents de la FERC ayant accès à Internet, soit 83 % des effectifs. C'est un lien particulièrement apprécié par les camarades, si on en croit les remontées reçues au secrétariat.

L'UFR, c'est la réunion régulière de notre CE qui a vu une participation satisfaisante malgré les problèmes de santé évidemment plus fréquents chez les retraité·es. La CE a analysé la situation au fur et à mesure, a discuté des revendications à mettre en avant, des actions entreprises et à entreprendre. Elle a travaillé particulièrement sur le pouvoir d'achat des pensions, les régimes de retraites, la Sécurité sociale, la CSG, les exonérations de cotisations patronales, la perte d'autonomie, les mutuelles, en particulier la PIZEN et, évidemment, des Gilets jaunes.

Ces trois dernières années ont vu les gouvernements Hollande puis Macron s'attaquer à toutes les conquêtes sociales, aux services publics, à l'école, aux fonctionnaires, aux retraité·es...

C'est dans ce contexte politique de remise en question radicale de notre système de protection sociale bâti en 1945 que se préparent deux projets de loi :

Le premier concerne la loi de santé en cause du système de santé. La loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale [1].

Dans la foulée de cette loi « ma santé 2018-2022 », une nouvelle loi est concédée sur la prise en charge de

la perte d'autonomie à domicile et en établissement 3 ans après la dernière loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) [2].

1- Les gouvernements successifs ont organisé les fermetures d'hôpitaux de proximité, de services des urgences. Il s'agit aujourd'hui d'une réforme systémique de notre système de santé qui va bien au-delà des dernières réformes « dites » Bachelot et Touraine, avec le renforcement des ARS (Agences régionales de santé) et la création des GHT (Groupements hospitaliers de territoire), entre autres.

Cette nouvelle loi constitue une attaque d'un niveau inédit jusqu'à présent.

Elle remet en cause les fondements sur lesquels repose notre système de santé :

- Les CHU sont relégués en situation de dernier recours au profit des pharmacies, de la télémédecine à distance, de la médecine informatisée et du privé lucratif.

- Modification progressive du financement par la Sécurité sociale pour aller vers l'impôt (fiscalisation).

2- Les gouvernements successifs ont effacé la prise en charge de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécu. Là aussi, Macron veut ouvrir encore plus ce secteur au privé.

Les retraité·es ont été particulièrement victimes de ces politiques et ce n'est pas pour rien qu'ils ont participé massivement au soulèvement des Gilets jaunes depuis novembre 2018 sur les ardoises grises et dans les cortèges syndicaux, lors des manifestations.

Depuis 3 ans, à l'appel unanime de 9 organisations de retraité·es (sauf la CFDT, qui revendique la retraite par points), les retraité·es ont battu le pavé face aux gouvernements, mais sans succès. Dans la rue, cet acte unitaire se traduit essentiellement par une mobilisation massive de la CGT. La présence de militantes de l'UFR aux manifestations a été constante, autour de la commission de la FERC à Paris en particulier et dans nombre d'autres villes.

Macron a dû reculer en partie, c'est surtout grâce aux mobilisations des Gilets jaunes dont les revendications sont celles de la CGT : augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, suppression des taxes (sur carburants et fuel domestique, CSG...), défense des services publics, droit au logement pour toutes et tous...

Notre CE, comme partout dans la CGT, s'est interrogée sur la tactique des luttes de la direction confédérale, la répétition de journées d'action. Avec les consultations Delevoye sur la retraite par points, il était clair qu'il fallait de tenir d'associé les OS à la mise en œuvre de ce projet.

Quand le gouvernement a décidé son « Grand débat », la CGT a refusé à juste titre de lui servir de caution en allant pas à la « conférence sociale » le 4 mai dernier. Le bureau s'est félicité de l'appel du 5^e congrès confédéral.

La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental « Delevoye » et système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants ».

Une mandature de 3 années face aux coups de boutoir de la régression sociale

L'UFR, c'est l'envoi quotidien d'informations CGT et de coupures de presse sélectionnées par Alice à 2 500 retraité·es adhérents de la FERC ayant accès à Internet, soit 83 % des effectifs. C'est un lien particulièrement apprécié par les camarades, si on en croit les remontées reçues au secrétariat.

L'UFR, c'est la réunion régulière de notre CE qui a vu une participation satisfaisante malgré les problèmes de santé évidemment plus fréquents chez les retraité·es. La CE a analysé la situation au fur et à mesure, a discuté des revendications à mettre en avant, des actions entreprises et à entreprendre. Elle a travaillé particulièrement sur le pouvoir d'achat des pensions, les régimes de retraites, la Sécurité sociale, la CSG, les exonérations de cotisations patronales, la perte d'autonomie, les mutuelles, en particulier la MGEN et, évidemment, des Gilets jaunes.

Ces trois dernières années ont vu les gouvernements Hollande puis Macron s'attaquer à toutes les conquêtes sociales, aux services publics, à l'école, aux fonctionnaires, aux retraité·es...

C'est dans ce contexte politique de remise en question radicale de notre système de protection sociale

bâti en 1945 que se préparent deux projets de loi.

Le premier concerne la loi de remise en cause du système de santé. La loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale (1).

Dans la foulée de cette loi « ma santé 2018-2022 », une nouvelle loi est concoctée sur la prise en charge de la perte d'autonomie à domicile et en établissement, 3 ans après la dernière loi ASV (adaptation de la société au vieillissement). (2)

1- Les gouvernements successifs ont organisé les fermetures d'hôpitaux de proximité, de services des urgences.

Il s'agit aujourd'hui d'une réforme systémique de notre système de santé qui va bien au-delà des dernières réformes « dites » Bachelot et Touraine, avec le renforcement des ARS (Agences régionales de santé) et la création des GHT (Groupements hospitaliers de territoire), entre autres.

Cette nouvelle loi constitue une attaque d'un niveau inégalé jusqu'à présent.

Elle remet en cause les fondamentaux sur lesquels repose notre système de santé :

- Les CHU sont relégués en solution de dernier recours au profit des pharmacies, de la télémédecine à distance, de la médecine informatisée et du privé lucratif.
- Modification progressive du financement par la Sécurité sociale pour aller vers l'impôt (fiscalisation).

2- Les gouvernements successifs ont refusé la prise en charge de la perte d'autonomie par la branche maladie de la Sécu. Là aussi, Macron veut ouvrir encore plus ce secteur au privé.

Les retraité-es ont été particulièrement victimes de ces politiques et ce n'est pas pour rien qu'ils ont participé massivement au soulèvement des Gilets jaunes depuis novembre 2018 sur les ronds-points et dans les cortèges syndicaux, lors des manifestations.

Depuis 3 ans, à l'appel unitaire des 9 organisations de retraité-es (sauf la CFDT, qui revendique la retraite par points), les retraité-es ont battu le pavé face aux gouvernements, mais sans succès. Dans la rue, cet arc unitaire se traduit essentiellement par une mobilisation massive de la CGT.

La présence de militant-es de l'UFR aux manifestations a été constante, autour de la camionnette de la FERC à Paris en particulier et dans nombre d'autres villes.

Macron a dû reculer en partie, c'est surtout grâce aux mobilisations des Gilets jaunes dont les revendications sont celles de la CGT : augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, suppression des taxes (sur carburants et fioul domestique, CSG...), des privilèges fiscaux (ISF, CICE, ...), défense des services publics, droit au logement pour toutes et tous...

Notre CE, comme partout dans la CGT, s'est interrogée sur la tactique des luttes de la direction confédérale, la répétition de journées d'action. Avec les consultations Delevoye sur la retraite par points, il était clair qu'il s'agissait de tenter d'associer les OS à la mise en œuvre de ce projet.

Quand le gouvernement a conclu son « Grand débat », la CGT a refusé, à juste titre, de lui servir de caution en n'allant pas à la « conférence sociale » le 6 mai dernier.

Le bureau s'est félicité de l'appel du 52e congrès confédéral : « La CGT s'engage à combattre le projet gouvernemental « Delevoye » de système universel de retraite à points et défend le maintien et l'amélioration des 42 régimes de retraites existants ».

LA VIE DE L'UFR

La CE de l'UFR issue de la Conférence nationale de novembre 2016, composée de 25 membres (6 cooptés pendant la mandature), s'est révélée très active et dynamique (70 % de participation), un véritable collectif intellectuel et militant, riche en réflexions dans une période historique majeure.

Il serait souhaitable que les délégué·es de la prochaine conférence nationale de l'UFR puissent avoir en main les CR des CE de ces 3 années. La CE s'est tenue en moyenne 3 fois par an. La qualité du contenu de nos CE doit sans doute beaucoup aux repas ou soirées fraternelles concoctés par les soins d'une de nos camarades. Qu'elle en soit ici vivement remerciée.

Le bureau (8 membres) s'est régulièrement réuni entre chaque CE pour les préparer mais aussi veiller à la rédaction des articles pour Le Lien, la participation aux différentes instances (UCR, UFSE, FERC, Confédération...).

Un secrétariat composé de 3 camarades a veillé au suivi et à la mise en œuvre des décisions prises en CE et au bureau.

2 groupes de travail se sont réunis régulièrement la veille de chaque CE :

- Communication
- Revendications

Le fruit de leur travail a souvent débouché sur un projet d'expression écrite (tract, article, motion...). Nous tenons notre place comme toute structure de la CGT, dans la FERC, l'UCR, l'UFSE, la Confédération et l'UD Paris. Nous invitons nos adhérent·es à investir tous les lieux où sont les retraité·es : UL, UD, collectifs de retraité·es...

Face à la désaffiliation de la CGT Culture de la FERC (pour son rattachement direct à l'UFSE), la section nationale des retraité·es de ce secteur a décidé de rester à la FERC.

FERC : participation active à la CE fédérale (4 élu·es UFR à la CE + 1 à la CFC) et au CNF. 2 motions UFR contre le projet de contre-réforme des retraites adoptées à l'unanimité en CE fédérale. Une adresse UFR au congrès fédéral votée à l'unanimité.

Nous avons resserré les liens avec les organisations de retraité·es des organisations de la FERC : les SNR d'Éduc'action, de l'AFPA, du SNTRS, des MJC, de la CGT Culture... Participation de l'UFR à chacune de leurs conférences nationales, participation à des journées d'étude...

Participation au collectif fédéral santé au travail.

Le Lien reçu par tous les adhérent·es de la FERC, actif·ves et retraité·es, est un outil pour assurer la continuité syndicale. Les 4 pages qui nous sont consacrées ont bénéficié des contributions des camarades de la CE de l'UFR, notamment sur le projet de contre-réforme des retraites, mais aussi de la SNR Educ'action et des MJC. Toutes nos expressions sont disponibles sur le site de la FERC.

Enfin, quotidiennement, environ 2 500 retraité·es ayant une adresse électronique reçoivent quotidiennement toutes les infos CGT nécessaires.

UCR : participation au Comité général de l'UCR 2 x par an, aux réunions USR/UFR-UCR (tous les 2 mois), aux conférences téléphoniques (mobilisations et stratégies syndicales) et congrès (Bordeaux 13/17 mars 2017 : 5 délégué·es, mais nos amendements n'ont pas été retenus).

UFSE : Collectif retraité·es (1 réunion par trimestre), au Conseil national (3x par an), aux BAR Démocratie et Libertés syndicales et Protection sociale (au moins 3 fois dans l'année, voire plus).

UGICT : Collectif Retraites où il est surtout question des retraites complémentaires du privé ainsi que les problèmes de l'IRCANTEC.

Confédération : Collectifs de travail confédéraux, journées d'étude, formation retraites, protection sociale, congrès confédéral (3 délégué·es) ...

Interventions dans diverses instances de formation CGT : histoire de la CGT, Sécurité Sociale, réforme des retraites, statut général de la Fonction Publique...

Adopté à l'unanimité par la CE du 12 juin 2019, après amendements.